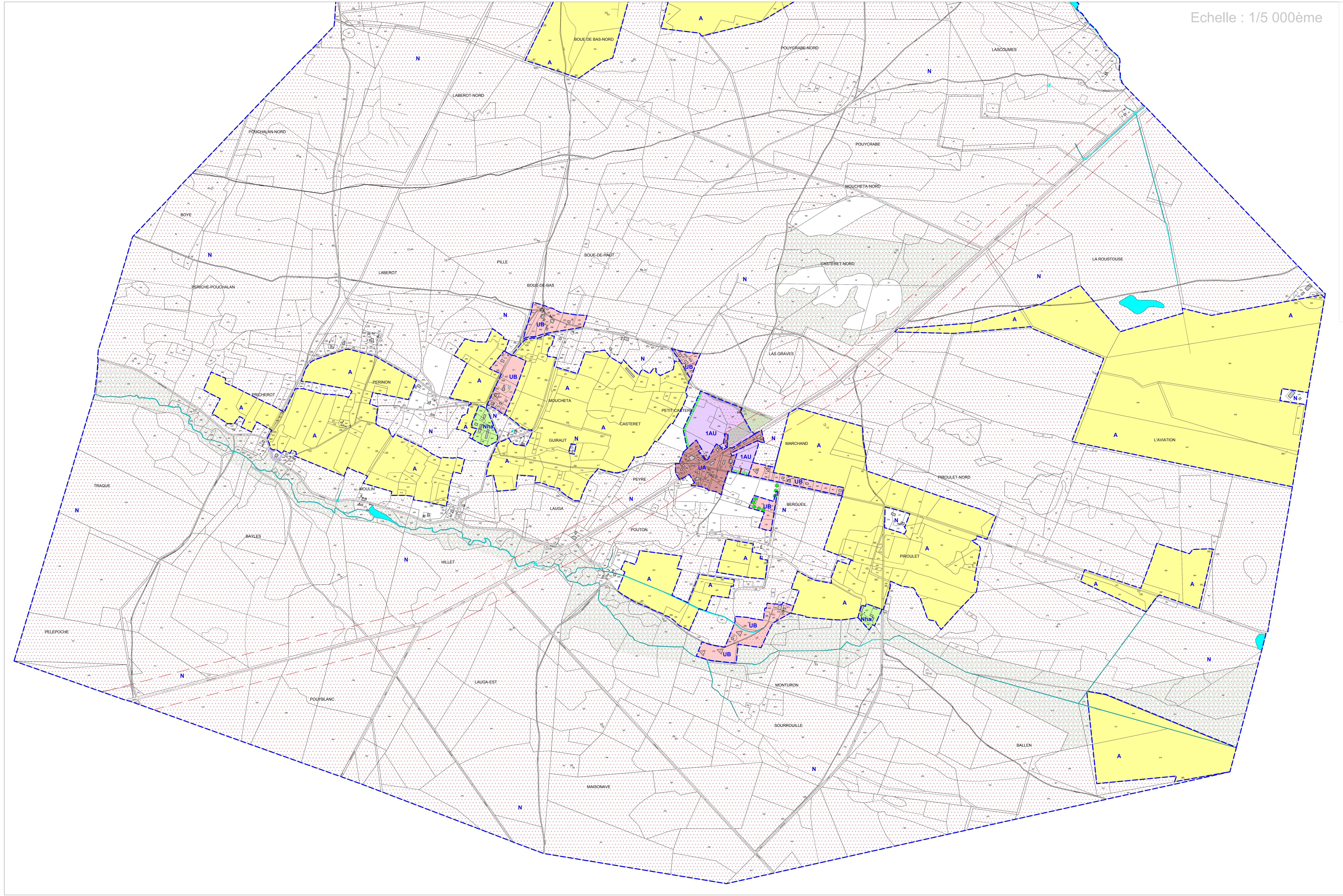
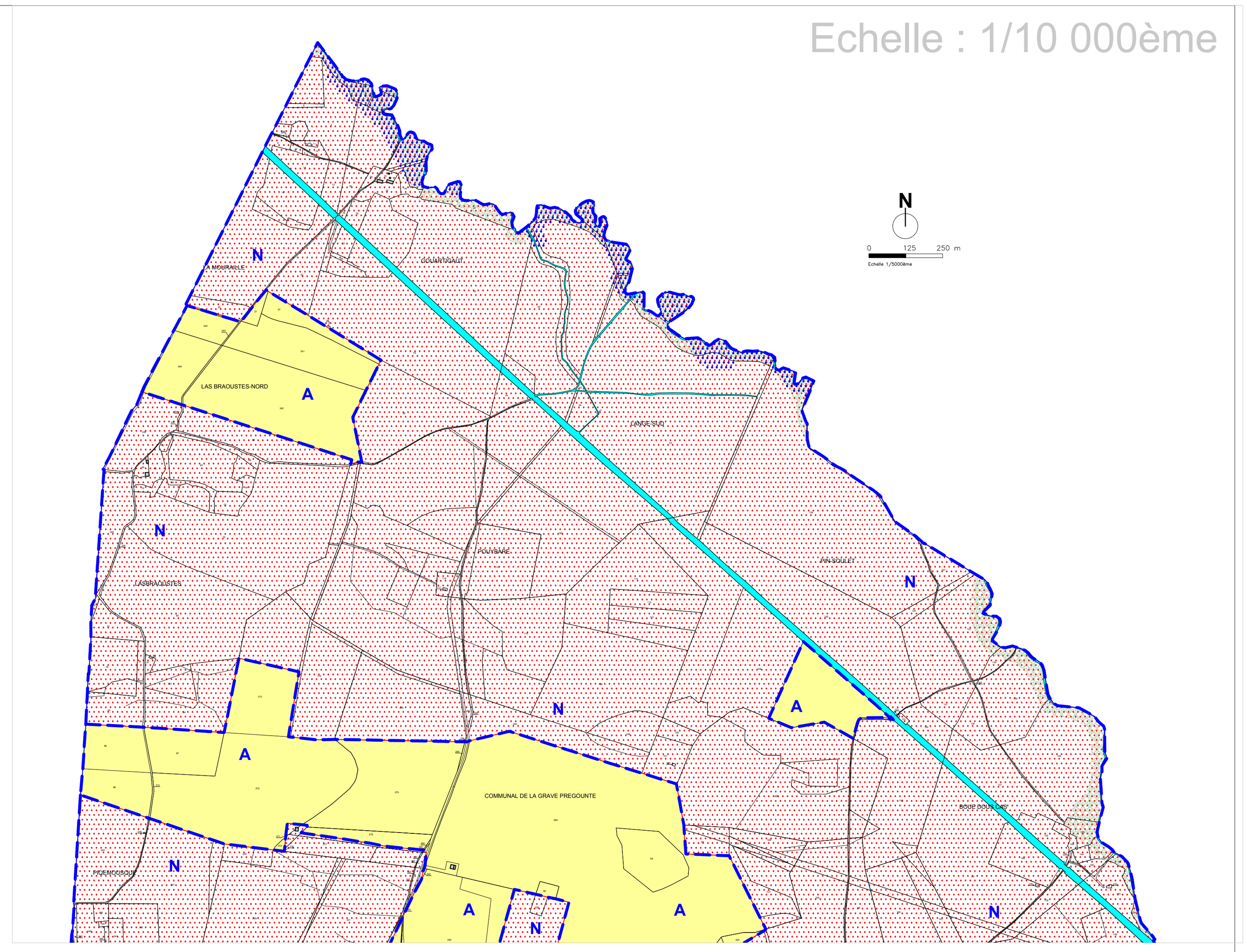
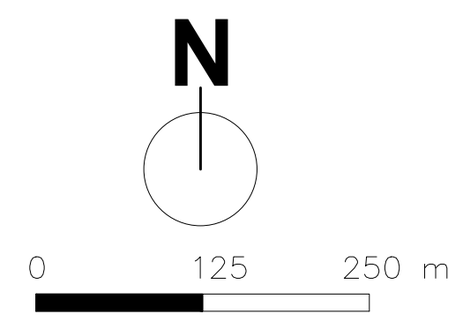






LEGENDE :

Zonage

UA	Zone	ZONES URBAINES : Zone "U" ZONES A URBANISER : Zone "AU"
Nha	Secteur de zone	ZONES NATURELLE : Zone "N" ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Eléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

- Plantations à réaliser
- Arbres remarquables

Autres indications

- Entité boisée à protéger
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Recul des constructions au titre de l'article L.111-1-4 du Code de L'Urbanisme. (75m)
- A — Point de passage obligé
- Zone soumise au risque d'incendie de forêt
- Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre
- Zone à risques archéologiques
- Zone soumise au risque d'inondation

COMMUNE D' ESTIGARDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1-5 000ème et 10 000ème



ELABORATION DU P.L.U.

PROJET DE P.L.U. ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 08 Décembre 2010	PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 16 Mai 2011 au 17 Juin 2011	P.L.U. APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Mars 2012

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagistes D.P.L.G.
38,quai de Bacalan
33 300 BORDEAUX
Tél.: 05 56 29 10 70
Fax :05 56 43 22 81
E-mail : mtph@agencemetaphore.fr
MÉTAPHORE
ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

Affaire n°06-34